



Cahiers de l'OLL

**N° 7
Janvier 2013**

Observatoire de la laïcité de Lozère

Sommaire

1. **Conférence-débat *La République contre son école*
extraits de l'intervention
d' Eddy KHALDI à Mende le 4 février 2012.**
2. **Elections ; lettres ouvertes aux candidats**
3. **Plantation de l'Arbre de la laïcité**
4. **Assemblée générale 2012 - samedi 8 décembre
Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges.
Motions.**
5. **Obsèques civiles**
6. **Vie de l'OLL – Conseils d'administration
18 janvier 2012
4 avril 2012
1^{er} octobre 2012
21 novembre 2012**
7. **Bulletin d'adhésion.**



Conférence – débat

Observatoire de la laïcité de Lozère

Eddy KHALDI

La République contre son école
dans le cadre du débat sur la
Carte scolaire 2012 en Lozère.

Samedi 4 février 2012

à 9h 30 Immeuble Le Torrent - 4^e étage

Avenue du Père Coudrin à MENDE

entrée libre et gratuite



Membres fondateurs de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) : Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP), Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), Association lozérienne du Grand Orient de France, Association Prévention de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (APMAIF), Autonome de Solidarité Laïque (ASL), Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF), Fédération départementale de la Libre Pensée, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Fédération des Œuvres Laïques - Ligue de l'Enseignement (FOL), Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats, Mutuelle Assurance de l'Education (MAE), Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), Union Lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN), Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

La République contre son École



Certains, après la sortie de *"Main basse sur l'école publique"*, n'ont pas voulu croire, au moins dans un premier temps, dans la radicalité des postulats et partis pris idéologiques qui avaient présidé, comme nous le dénoncions alors, aux mesures initiées par Xavier Darcos. Puis la "fusée des réformes" a décollé, et les yeux de nombreux citoyens, au-delà même de la communauté éducative, ont été décillés. Les atteintes graves au service public d'éducation se sont succédées à un rythme infernal, de la suppression annoncée de la carte scolaire à une survie problématique des IUFM et des maternelles, de la confirmation, pour les communes, d'une obligation de chèque-éducation au bénéfice des établissements privés, au plan banlieue encourageant la création de nouvelles écoles privées catholiques, en passant, bien sûr, par des suppressions de postes d'enseignants (dont les RASED) planifiées sur au moins deux années, par dizaine de milliers, entraînant, ici, des suppressions de classes et même d'écoles, là, l'explosion des effectifs par classes, pour le public.

Une vigilance démocratique s'est fait jour au fil de l'automne 2008, authentique réveil citoyen, soucieux de voir survivre l'idéal républicain d'une école publique, gratuite et laïque. Des parents d'élèves s'inquiètent ainsi de ce qui apparaît à minima, comme un désinvestissement des pouvoirs publics, de sa mission éducative, pourtant inscrite dans la Constitution. Certains s'interrogent avec acuité : *"Aujourd'hui, nous pouvons légitimement nous poser la question: l'Etat a-t-il toujours les mêmes ambitions en ce qui concerne l'instruction de ses citoyens et l'intérêt commun de la société portés par un service public d'éducation de qualité soutenu par une volonté politique forte?"*

Réveil significatif d'une prise de conscience nouvelle et qui se généralise, du fait que les coups portés à l'institution - Ecole font partie d'un plan d'ensemble dont la perspective et les fins non seulement, ne sont pas portées au débat public, mais sont tout bonnement occultées. Prise de conscience d'autant plus inquiète, que, comme nous l'avons déjà pointé du doigt, plus personne aujourd'hui, ne pose plus sur la table, une question public - privé prétendument dépassée.

A l'heure d'une rigueur inégalée, qui pour reprendre l'expression d'observateurs, s'est aujourd'hui "attaqué à l'os" du service public d'éducation, **jamais dans le même temps, l'Etat n'avait autant organisé la concurrence de son propre service public.**

Ainsi, dans le même temps, la multiplication des offrandes qui tombent ces dernières années du ciel gouvernemental dans l'escarcelle de l'enseignement catholique, loin de figurer quelque

miracle, quelque effet d'aubaine aux avantages inespérés, sont les manifestations d'une complicité structurelle, assortie d'avantages calculés.

Loin de nous l'idée d'emprunter le tortueux chemin des théories du complot et autres conspirations occultes. En revanche, notre thèse, qu'un grand nombre de faits et de constats confirment, affirme clairement que la politique actuellement menée rue de Grenelle, relève d'un vrai projet politique assumé, non dévoilé comme tel, pour la simple et bonne raison que l'opinion ne l'accepterait pas.

Cette attaque en règle se déploie en effet dans une stratégie plus élaborée, portée par une volonté politique, aujourd'hui assumée par l'Etat, de faire de **la liberté de l'enseignement catholique, en concurrence frontale avec l'éducation dite nationale, le cheval de bataille exclusif du gouvernement.**

"Je vous propose enfin que nous n'ayons plus peur d'afficher notre attachement à la liberté de l'enseignement et que nous permettions à tous les parents qui le souhaitent, dans le respect des équilibres chèrement acquis, d'inscrire leurs enfants dans un établissement privé sous contrat "... Telle était la teneur de l'un des discours de campagne prononcé à Angers, le 1^{er} décembre 2006 par le futur président de la République Nicolas Sarkozy. Démarche inhabituelle, d'un Etat qui anticipe et promeut le "libre choix des familles" pour financer, avec un surcoût certain non embarrassé de rigueur budgétaire, la concurrence du service public qu'il a l'obligation de maintenir. La suppression de la carte scolaire couplée avec l'affrontement du privé, fait ainsi du "choix des parents", la première variable d'ajustement d'une régulation par le marché.

Ainsi, le surdimensionnement et le financement du privé par la puissance publique, incitent aujourd'hui, les libéraux et les cléricaux à s'allier pour faire dériver l'**Institution** éducation vers une logique de **service**, qui met en concurrence public et privé, afin de mieux installer la formation dans une logique consumériste.

Ces instrumentalisation du "libre choix", à en croire l'Evêque d'Angoulême Monseigneur Dagens qui s'exprimait avant l'élection présidentielle de 2007, marquent *"un moment décisif pour l'enseignement catholique"*.

Dans cette note de 2006, il mettait en garde contre "les logiques extérieures" : *"L'enseignement catholique en France, en ce début du XXI^e siècle, se trouve, sinon à un tournant, du moins à un moment décisif. Il est appelé à manifester, de l'intérieur de lui-même, son caractère spécifique, et dans la société et dans l'Eglise. Sous peine de perdre son caractère spécifique, et de se laisser détourner, pour ne pas dire « dénaturer », soit par des logiques extérieures à lui-même, des logiques d'utilité sociale ou d'influence sociale, soit par des logiques plus ou moins cachées de privatisation."*

Avant même l'épisode du Latran, première entorse à la laïcité¹ du nouveau Président de la République Nicolas Sarkozy, ce dernier recevait, en sa première rentrée scolaire, le vendredi 7 septembre 2007, le secrétaire général de l'enseignement catholique Eric Mirieu de Labarre. Qui ne semblait pas craindre quant à lui, de se "laisser détourner". Loin s'en faut... *"En ressortant de l'Elysée, relate Mirieu De Labarre, on s'est dit : « Cette fois, ça y est ! Il va nous aider ». Simplement, on ne savait pas encore quelle forme ça prendrait "..."Nous sommes décomplexés"*². Le président de la République, ainsi que le rapporte le communiqué de l'enseignement catholique, diffusé quatre jours plus tard, *"a indiqué qu'il soutiendrait tout particulièrement les projets d'ouvertures de structures éducatives et pédagogiques dont l'objectif est d'améliorer l'égalité des chances. Puis, il a manifesté sa confiance au ministre de l'Education nationale, Xavier Darcos, pour travailler avec l'enseignement catholique dans ce sens."*³

Les actes politiques sont allés depuis, bien au-delà de ces promesses affichées, savamment dissimulés aux yeux de l'opinion derrière le paravent d'une nécessaire "parité".

¹ Claude Lelièvre et Christian Nique, *L'école des présidents*. Odile Jacob, 1995, page 47 : *"Ni l'Eglise en tant que telle ni aucune association nationale, avait précisé M. Debré lors de la phase de préparation, ne peut être le partenaire du ministère de l'Éducation ; la coopération se fera donc à l'intérieur d'un service public pluraliste grâce à des contrats passés avec les établissements."*

² Médiapart le 21 mars 2008, Le gouvernement va aider l'école privée en banlieue, par Mathilde Mathieu

³ Secrétariat général de l'enseignement catholique, communiqué du 11 septembre 2007.

Ainsi le démantèlement de l'école publique est-il bien en route, conformément à la doxa libérale affichée. Mais le grand œuvre des gouvernements successifs de Nicolas Sarkozy, réside bien au-delà dans une grande idée, annoncée par le Medef dès.... en la personne de Denis Kessel : casser la République sociale née du Conseil National de la Résistance. La finalité dernière de ces manœuvres, n'est rien moins que de casser l'école issue du Conseil National de la Résistance.

Cette école, qui est un maillon essentiel de reproduction et de transmission des valeurs, de cette République sociale. A travers l'école, n'est-ce pas cette République laïque et sociale que l'on ne veut plus voir perdurer ?

Visitez les sites : <http://www.la-republique-contre-son-ecole.fr/>
<http://www.main-basse-sur-ecole-publique.com/> et <http://www.eglise-et-ecole.com/>

Ecole, une dérive communautariste et marchande ?

**intervention d'Eddy Khaldi au Colloque "La laïcité en actes",
organisé par le Comité Laïcité République * à l'Assemblée nationale
le 17 novembre 2012.**

Aujourd'hui la laïcité, c'est tout sauf la question du dualisme scolaire. Au risque de passer pour un belliciste attardé, je vais vous parler du dualisme scolaire.

On a pu le constater ces dernières années, l'Ecole publique s'est vu asséner des coups multiformes et répétés. Cette politique scolaire sous prétexte de logiques comptables, masquait un projet de désinstitutionnalisation.

Pour justifier cette avalanche de mesures, sans précédent, on a décrété que l'Ecole publique était irrémédiablement malade. Ce diagnostic sommaire vise à discréditer et invalider les principes fondateurs de l'Ecole laïque. Il s'appuie autant sur des problèmes ou des dysfonctionnements démontrés ou supposés voire provoqués.

Certes, il n'est question ni d'occulter ni de réduire les difficultés réelles qui traversent l'Ecole.

Cependant, l'école publique est plus malade de l'état de la société, que cette dernière n'est malade de son école. L'école n'est pas responsable des inégalités sociales ou des difficultés économiques du pays. La prétendue crise de l'école n'est pas son échec généralisé. Elle sert surtout d'alibi à une mutation du système éducatif par la concurrence et par le marché. À la clef, un transfert vers l'enseignement privé, exhibé comme plus performant.

Ce transfert tire parti des peurs et de l'angoisse des familles pour mettre en exergue des défaillances de "l'Etat enseignant". L'Etat est accusé d'inefficacité au regard d'une vision exclusivement économique de l'éducation. L'instrumentalisation de déceptions occasionnées par le service public est relayée par les condamnations de réseaux qui dénoncent de concert "La débâcle de l'école publique".

Ce lent travail de déconstruction de l'œuvre des bâtisseurs de l'Ecole laïque constitue un véritable projet de gouvernement porteur d'une stratégie élaborée de longue date. La logique cléricale s'accommode et se nourrit, aujourd'hui, des dérives libérales, et réciproquement. Cette ambiguïté expulse et camoufle la laïcité institutionnelle de la question scolaire.

Ce tournant "néolibéral" vise à faire "sauter des verrous" comme le proposait dès 1992 l'association "Créateurs d'école" avec Darcos, Dominique Antoine, Maurice Quenet et bien d'autres. Ainsi l'enseignement privé, sous contrat, presque exclusivement confessionnel, bénéficie de faveurs gouvernementales jamais égalées. Il n'a plus besoin de revendiquer et de monter directement au front. Il n'a qu'à se positionner en réceptacle des saignées, qui non rien de salvatrices. Saignées appliquées au nom de la rigueur, à l'Ecole laïque.

Ont été concédés à l'enseignement catholique :

- un plan banlieue pour financer le privé, non plus a posteriori mais désormais a priori, pour mieux concurrencer le service public ;
- les accords Vatican Kouchner pour octroyer la collation des grades à l'Eglise catholique ;
- la loi Carle pour obliger les municipalités à payer la scolarité dans des écoles privées hors commune de résidence ;
- les jardins d'éveil confessionnels pour occuper un nouveau créneau ;
- des fondations catholiques pour défiscaliser illégalement les investissements d'écoles privées ;
- et aussi, une multiplication des financements facultatifs, voire illégaux, des collectivités locales pour capter un besoin scolaire plus rapidement que l'école publique, car elle seule demeure soumise aux obligations d'intérêt général afférentes au service public....

L'actuel secrétaire général de l'enseignement catholique, Eric de Labarre, ex-président de l'APEL, atteste que nous sommes bien au cœur de la laïcité quand, hier, il y condamne le PACS. Mais aujourd'hui, en recherche de légitimité au regard de la nouvelle majorité, il reste prudemment

silencieux sur le mariage pour tous. Cependant, il réécrit, en catimini, des programmes d'éducation sexuelle pour l'enseignement catholique.

N'a-t-il pas aussi affirmé après le discours du Latran en 2007 que *"la laïcité positive n'était pas étrangère à l'Enseignement catholique"* ? Et aussi, que la loi Carle de 2009 instituant un chèque éducation n'était qu' *"un bon compromis à un instant T"*. N'est-il pas allé jusqu'à revendiquer en mars 2008 : *"la contractualisation avec l'État des établissements publics » pour « éteindre définitivement les derniers brûlots de la guerre scolaire..."* ? Cette proposition porte atteinte à l'obligation constitutionnelle d'organiser l'enseignement public afin de le privatiser.

Le 23 janvier dernier, il jugeait *"impossible"* et *"non pertinent"* de rétablir 60.000 postes comme le proposait François Hollande, et pensait même qu'on pouvait : *"probablement continuer à en supprimer"*, apportant ainsi un soutien explicite à Nicolas Sarkozy. Quelques semaines plus tard en s'investissant dans les législatives, il fixait, sans vergogne, ses exigences sur les 60 000 postes en menaçant cyniquement : *"Personne n'a intérêt à rallumer une guerre scolaire"*.

Dans notre République laïque, le secrétaire général de l'enseignement catholique nommé par la conférence épiscopale n'a aucune légitimité pour négocier avec la puissance publique et obtenir une "parité" sans fondement légal avec l'enseignement public. Seuls des établissements privés sous contrat, un à un, sont institutionnellement reconnus, mais pas un réseau de l'enseignement catholique.

Le dualisme scolaire est d'abord, avant tout, idéologique. Même si les motivations des familles sont minoritairement religieuses, la gestion et le financement de ce système impacte, plus que jamais, la laïcité.

Pour flatter le "parent-client", on a individualisé le rapport à l'Ecole afin d'organiser, au nom du "libre choix", une concurrence redoublée de l'enseignement confessionnel pour contribuer au démantèlement du service public d'éducation.

Même si, dans l'immédiat, les menaces gouvernementales de démantèlement ont disparu, nombre de ces dispositions et pratiques subsistent. Elles sont autant de brèches qui dénaturent la laïcité et le service public.

Certes, face à la statue de Jules Ferry, la confiance est revenue le 15 mai dernier. Le nouveau Chef de l'Etat se voulait : *"le garant de l'école publique, de la transmission des connaissances, de la solidarité républicaine"*.

Mais cette confiance doit se traduire en actes comme le revendique notre colloque d'aujourd'hui, du "Comité Laïcité République".

En effet, il convient ici et maintenant de concrétiser la mission que Jules Ferry assignait à l'école, je cite : *"...L'égalité d'éducation n'est pas une utopie ;... c'est un principe ;..... L'inégalité d'éducation est, en effet, un des résultats les plus criants et les plus fâcheux, au point de vue social, du hasard de la naissance. Avec l'inégalité d'éducation, je vous défie d'avoir jamais l'égalité des droits, non l'égalité théorique, mais l'égalité réelle, et l'égalité des droits est pourtant le fond même et l'essence de la démocratie."*

Ainsi, il faudrait passer :

- d'un quinquennat où l'on promouvait l'individualisation du rapport à l'école au nom de la liberté de choix ;
- à un projet concret d'égalité en éducation pour tous les futurs citoyens.

S'ensuivent aujourd'hui des propositions du ministre de l'Education nationale pour refonder l'Ecole en lui assignant la mise en place d'une "morale laïque".

Revendiquer une morale laïque, n'est-ce pas croire en l'Education ?

Croire qu'en formant l'Homme on peut agir sur la société. Former le citoyen est constitutif de l'idée même de République. Ce lien consubstantiel fait de l'Ecole une institution et non un service que la puissance publique ne peut déléguer au privé. Certes, l'Ecole ne peut prétendre, seule, refonder la République. Mais n'a pas disparu pour autant l'enjeu républicain de l'Ecole.

On ne peut abandonner la question des valeurs ni à ceux qui falsifient la laïcité, ni à ceux qui revendiquent une gestion entrepreneuriale de l'école. Tous les deux s'attaquent aux principes fondamentaux de la République.

Loin de s'éteindre, la guerre scolaire s'est encore aggravée avec la loi Carle.

En effet, derrière ce dispositif se cache l'introduction subreptice et inédite en France, d'un chèque éducation pour les écoles privées, pour faire rimer éducation et consommation. Cette loi substitue au rapport institutionnel école - commune, né des lois Ferry, une relation marchande usager - commune, sur fond libéral. C'est une nouvelle étape vers la privatisation de l'école laïque. Elle constitue une menace prévisible pour l'existence des écoles des communes rurales et une fuite

discriminatoire des élèves des écoles publiques de la banlieue vers les écoles confessionnelles du centre-ville. Nanterre paierait pour Neuilly...

Les promoteurs de cette loi introduisent, pour la première fois, une corrélation entre "liberté de l'enseignement", et obligation d'un financement public. Ils imposent aussi, pour la première fois, dans un dispositif législatif, le concept de "parité de traitement" public - privé.

Manipulation éhontée, que nul n'oserait se hasarder à établir ailleurs que dans l'enseignement.

La "liberté d'aller et venir" est tout aussi fondamentale que cette interprétation de la liberté de l'enseignement. Pour autant, la puissance publique n'a d'obligation que pour les transports en commun. L'usager qui, par convenance personnelle, choisit le taxi a lui la décence citoyenne de ne pas revendiquer le financement public de sa course.

Les écoles publiques ont des obligations afférentes à leur mission de service public : égalité de toutes et tous pour l'accueil, et aussi obligations de continuité, de gratuité et de laïcité.

Le financement des élèves du public qui fréquentent une école publique hors commune de résidence, est possible sous conditions particulières et accord a priori de leur municipalité. Il résulte de l'obligation constitutionnelle d'organiser le service public laïque d'éducation en tout lieu, et non d'une quelconque "liberté d'enseignement".

Le privé, lui, revendique des subsides publics au nom de sa "parité" et récusé au nom de sa "liberté" les obligations correspondantes. "Liberté" et "parité" de l'enseignement ne sont ici que des concepts politiques, qui participent, de fait, au démantèlement du service public qui, seul, en supporte toutes les contraintes.

Notre Constitution ne reconnaît que l'égalité entre citoyens, et non une quelconque parité entre groupes, confessionnels ou non.

Il est proprement abusif, de mettre sur le même plan écoles publiques et privées. Ces dernières, s'inscrivent dans des logiques commerciales, avec pour la plupart, des finalités prosélytes. Autant de caractéristiques pour le moins antinomiques avec une mission d'intérêt général.

Le concept de "parité" entre enseignement public ou privé, n'est pas seulement contraire à la Constitution. Il n'a en définitive, aucun fondement juridique. Il instaure, qui plus est, un dualisme scolaire ruineux. Il le sera d'autant plus que d'autres groupes, confessionnels, linguistiques ou autres, revendiqueront les mêmes privilèges.

La ghettoïsation sociale va s'aggraver. Et les communes rurales seront, elles aussi, pénalisées avec un risque inquiétant d'exode scolaire. Des classes et écoles publiques entières peuvent être menacées de disparition...

Ce faisant, la loi Carle sacrifie sur cet autel si éloigné des valeurs républicaines, la justice sociale, la laïcité et le vivre ensemble de jeunes citoyens en devenir.

Gambetta rappelait opportunément qu'il convenait pour la question scolaire de ne pas commettre deux erreurs :

- la première : estimer que la guerre scolaire est finie ;
- la seconde qu'elle se reproduirait dans les mêmes conditions.

Dans cette laïcité disjonctive, l'émergence de questions posées par l'islam, sert d'écran de fumée à la puissance publique oublieuse du communautarisme institutionnel de l'école catholique.

En réintégrant la question scolaire, la laïcité perdrait là des soutiens conjoncturels et éphémères qui l'assimilent, souvent, à l'exclusion voire au racisme. Semblable laïcité d'accommodement crée des confusions, des équivoques qui désagrègent l'égalité constitutionnelle entre citoyens et développent un "entre soi" qui compromet le vivre ensemble et altère cette valeur fondatrice de la République.

La question du dualisme scolaire institutionnalisée par la loi Debré du 31 décembre 1959 constitue plus que jamais un enjeu idéologique. Enjeu idéologique pour ceux qui continuent de combattre, non plus ouvertement la République, mais les institutions et les services publics qui l'incarnent, au premier rang desquels l'Ecole laïque garante de la liberté de conscience des citoyens en devenir. Cette visibilité et cette reconnaissance sociales constituent une brèche dans la séparation institutionnelle de l'Ecole comme de l'Etat d'avec les Eglises.

Même au regard de la loi Debré les réformes de l'enseignement public s'imposent à tous les établissements scolaires privés sous contrat. Ces réformes n'ont pas, dans notre République laïque, à être négociées et validées collectivement par le secrétaire général de l'enseignement catholique nommé par la conférence épiscopale. Conférence qui vient, la semaine dernière, de mettre en place un "Conseil épiscopal de l'enseignement catholique" pour conforter la visibilité sociale de l'Eglise et sa reconnaissance institutionnelle dans le champ de l'éducation, en dépit de la loi de 1905.

L'enseignement catholique ne peut revendiquer, au nom d'un groupe religieux, un quota de postes, ni les répartir. C'est contraire à nos principes constitutionnels. Il y a comme une imposture à

vouloir recruter massivement et bien au-delà d'une demande liée à la foi alors que la pratique religieuse s'effondre.

Ainsi l'enseignement catholique commet une sorte de péché "lucratif, en forme de publicité mensongère peu compatible avec une mission qui prétend s'inspirer des évangiles.

L'école est, depuis trente ans, le champ de bataille sournois de cette guerre silencieuse, sans réelle opposition politique. Guerre menée par alliance des cléricaux et des libéraux. La prétention illégitime de l'enseignement catholique à incarner le service public, au nom de "sa liberté" d'entreprise, et malgré son allégeance confessionnelle, conduit l'État d'étapes en étapes, à sacrifier l'École publique laïque, dont il a constitutionnellement la charge pour déployer une stratégie libérale au long cours. Financer et ériger la concurrence en principe, invalider les valeurs fondatrices, gérer l'école comme une entreprise ... revient à privatiser le service public d'éducation.

Certes, on ne saurait réduire la question de la laïcité à celle de l'école. Mais l'en exclure est un piège. Pire, un reniement au regard de nos principes républicains.

En restant, aujourd'hui, muette sur le dualisme scolaire, institué par la loi Debré, la gauche qui, aujourd'hui, accède au pouvoir ne doit pas oublier que la République n'a d'obligation que vis-à-vis du service public laïque ?

Cette loi de 1959 en conférant à des établissements privés confessionnels à "caractère propre" le statut d'établissements publics a institué un double amalgame : - public et privé ; - laïque et confessionnel.

Il est temps, aujourd'hui, de sortir de l'équivoque pour rappeler que la laïcité est un principe constitutionnel.

- Nous militants de la laïcité considérons "L'instituteur et l'institutrice supérieurs au curé et au pasteur", non pas en tant que femme ou en tant qu'homme, mais par leur mission parce qu'ils accueillent dans la même communion civile du "vivre ensemble" tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, quelle que soit la religion ou non de leurs parents.

- Nous considérons "L'instituteur et l'institutrice supérieurs au curé et au pasteur", parce qu'ils assurent et garantissent la liberté de conscience des futurs citoyens et ne se servent pas du label de "liberté" pour inculquer dans l'éducation l'idéologie d'un groupe particulier pour créer une fracture dans l'unité nationale.

- Nous considérons "L'instituteur et l'institutrice supérieurs au curé et au pasteur", parce qu'ils revendiquent l'égalité en éducation de toutes et de tous au nom de la laïcité.

- Nous considérons "L'instituteur et l'institutrice supérieurs au curé et au pasteur", car, on n'enseigne pas la liberté, et en premier lieu la liberté de conscience, quand l'enseignement repose sur un dogme prétendant détenir à lui seul la vérité absolue. On n'enseigne pas l'égalité quand c'est l'argent qui fait la différence de l'accueil ; au service des élites et des gens fortunés.

A vous militants de la laïcité MERCI.

* Le **Comité Laïcité République** présidé par Patrick KESSEL regroupe dans son **Comité fondateur de soutien** : Maurice Agulhon, Louis Astre, Pierre Bergé, Henri Caillavet, Jean-Pierre Changeux, Fanny Cottençon, Régis Debray, Manuel de Dieguez, Clément Durand, Alain Finkielkraut, Yves Galifret, Max Gallo, Gisèle Halimi, Catherine Kintzler, Albert Memmi, Sami Naïr, Claude Nicolet, Emile Papiernik, Jean-Claude Pecker, Yvette Roudy, Claude Villers.

Le CLR organise chaque année la remise du Prix de la laïcité. Le Prix international 2012 a été décerné à Djemila Benhabib et le Prix national à Françoise Laborde.

Elections

Laïcité, l'égalité femmes-hommes, le droit du sol contre le droit du sang

par Anicet LE PORS. Économiste, Ministre de la Fonction Publique de 1981 à 1984.

À l'heure où le président candidat parle d' "apparence musulmane", où le FN tente de s'accaparer la laïcité pour dénoncer une soi-disant islamisation rampante de la société, il convient de réaffirmer que la neutralité de l'État est un des deux piliers sur lesquels repose la laïcité, principe fondateur de notre société qui constitue l'antithèse du communautarisme.

HD. Au sujet des fusillades de Toulouse, le chef de l'État devait-il rencontrer les chefs religieux ou les responsables politiques du pays ?

Anicet LE PORS. Difficile de répondre ! En conscience, apporter le soutien des Français à ces deux communautés endeuillées, cela peut se comprendre. On peut toutefois se demander pourquoi il n'a pas reçu l'Église catholique apostolique et romaine puisque l'un des soldats tué à Montauban était catholique.

Mais l'histoire de France montre que de grands politiques se sont tenus au strict respect de la République laïque et de la neutralité de l'État. En 1918, l'Église de France organise un Te Deum, à Notre-Dame, à Paris, pour saluer la victoire. Georges Clemenceau, alors président du Conseil, interdit formellement à tous les ministres d'y assister.

HD. Existe-t-il une laïcité de gauche ?

A. L. P. Non, et je conteste fermement cette interprétation. La laïcité court aujourd'hui un grand risque de confusion, d'altération et, par là, de régression. Certains éprouvent le besoin de la qualifier de positive (Nicolas Sarkozy), ou d'ouverte (Marie-George Buffet), ou encore raisonnée (les Verts), comme si elle n'était jusque-là que négative, fermée et déraisonnable. Le Front national, de son côté, en fait un argument, à contre-pied de ses fondements idéologiques.

HD. Sur quels piliers repose la laïcité ?

A. L. P. Elle repose sur deux principes énoncés dans la loi de 1905. Le premier impose la liberté de conscience qui a pour corollaire le libre exercice des cultes sans trouble de l'ordre public. Le second détermine la neutralité de l'État : "*La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.*" À noter que le mot est inscrit dans la Constitution de 1946. Il figure dès l'art. 1er de la Constitution de 1958 : "*La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.*"

HD. La laïcité telle que la France la pratique a-t-elle une portée universelle ?

A. L. P. La laïcité a vocation universelle ! L'antériorité de la France dans ce domaine permet de faire valoir une expérience. Mais chaque pays doit s'interroger. Par exemple le Portugal a une Constitution qui contient tous les attributs de la laïcité mais... le mot n'y est pas, alors que le contenu, oui ! En Europe, beaucoup de pays favorisent le premier principe la liberté de conscience, mais oublient le second, la neutralité de l'État.

En France, la laïcité est centrale dans notre conception de l'intérêt général, du service public et de la fonction publique. Une conception fondée sur des principes républicains.

Elle suppose l'égalité des citoyens. C'est la laïcité qui fonde l'extraction des citoyens de tous les particularismes communautaires établis notamment sur l'ethnie ou la religion, l'égalité homme-femme, le modèle d'intégration sur la base du droit du sol et non du sang.

HD. La laïcité a-t-elle été dévoyée ?

A. L. P. Dans les faits, la confusion entretenue dans beaucoup de municipalités entre association cultuelle et culturelle permet de financer les religions avec les deniers publics. Le Conseil d'État a entériné cette confusion. Par exemple, l'ascenseur de la cathédrale de Fourvière a été qualifié par le Conseil d'État de "*touristique*" et "*non religieux*". Il a donc été financé par l'argent public. Dans une autre église, l'orgue est qualifié "*d'intérêt général*", etc.

HD. D'autres remises en cause ?

A. L. P. La commission Stasi, dont les travaux déboucheront sur une loi en 2004 sur le voile rajoute un troisième principe à la laïcité. Celui d'égalité entre les religions, que l'État devait faire respecter. Alors que la neutralité de l'État est le soubassement de la laïcité en France. J'étais hostile à cette loi sur le voile. Tout comme celle de 2009 sur le voile intégral qui ne concernait que quelques dizaines de personnes. Ce n'est pas par la réglementation que l'on peut changer les mœurs. Le problème se déplace alors sur d'autres terrains comme celui que nous venons de connaître à Toulouse et Montauban. La stigmatisation du monde musulman a aussi pour conséquence d'effacer le clivage gauche-droite.

HD. Quelle pourrait être la grande décision prise par un gouvernement de gauche pour renforcer la République laïque ?

A. L. P. L'application sur tout le territoire de l'application de la loi de 1905. C'est-à-dire la fin du concordat en Alsace - Moselle, qui subsiste toujours depuis le retour de ces deux régions dans la nation française en 1918. Cette décision aurait une force symbolique très forte au nom de l'unité nationale et mettrait fin à une dérogation territoriale.

Article paru dans *l'Humanité-Dimanche* du 29 mars au 4 avril 2012.

**CNAL ; DDEN ; FCPE ; Ligue de l'Enseignement ; SE-UNSA ; UNSA-Éducation ;
UNL ; FSU ; UNEF.**

Lettre du 12 mars 2012 aux candidats à la Présidentielle

Madame, Monsieur

La laïcité garantit la paix civile et nous protège depuis plus d'un siècle des divisions communautaires. Au moment où la crise économique frappe lourdement notre pays, elle est, par l'idéal humaniste qu'elle porte, un rempart face aux dérives populistes et à la recherche de boucs émissaires. C'est pour cela qu'elle ne doit pas être, et en aucune façon, instrumentalisée. Aucun républicain ne peut la sacrifier sur l'autel de calculs politiques. À l'inverse, le soutien sans faille des plus hautes autorités de la France, et en premier lieu, celui du chef de l'État doit être apporté à la laïcité qui fonde notre République comme son École.

Lieu de construction de la citoyenneté, de la construction de la liberté de conscience des élèves, d'apprentissage du vivre ensemble, l'École publique a besoin d'un engagement véritable. Elle se fait un honneur d'accueillir, sur tous les territoires et sans distinction, chaque jeune quels que soient son origine culturelle ou géographique, sa condition sociale, son éventuel handicap. L'École de la République doit donc redevenir la priorité des investissements de la Nation. Elle doit aussi être un lieu de construction des apprentissages où la liberté pédagogique des enseignants est respectée. C'est ce que nous attendons du futur président de la République.

La politique de destruction d'emplois budgétaires conduite ces dernières années a considérablement affaibli et fragilisé le service public d'éducation. Dans le même temps, les établissements privés ont été épargnés. Ils auront ainsi échappé à plus de 8 000 suppressions d'emplois. En outre, les encouragements au consumérisme éducatif et à ces structures concurrentes de notre École, parfois même érigées en modèle, n'ont pas cessé. De la loi Carle aux aides accordées aux instituts catholiques dans l'enseignement supérieur, en passant par la déssectorisation ou les exonérations fiscales pour les cours particuliers, les avantages concédés sont été considérables.

Nous vous demandons donc de vous engager à tourner le dos à cette politique de démantèlement de l'École de la République et, dès votre prise de fonction si vous êtes élu :

- De faire abroger la loi Carle ;
- De faire abroger le décret "*Vatican - Kouchner*" ;
- De faire bénéficier le seul service public d'éducation des créations de postes ;
- De supprimer les exonérations fiscales pour les cours particuliers comme pour les fondations visant à soutenir les investissements des établissements privés ;
- D'engager un débat public sur le financement par les pouvoirs publics des établissements privés.

Nous vous invitons à prendre le parti de l'Enseignement public laïque à tous les niveaux. Lui seul peut tenir la promesse que la République fait aux futures générations pour que, dans leur diversité, les femmes et les hommes de demain puissent vivre harmonieusement dans une Europe et un monde plus solidaire et plus juste.

Laurent Escure, Secrétaire Général du CNAL ;
Jean Michel Lemuet, Président des DDEN ;
Jean-Jacques Hazan, Président de la FCPE ;
Jean-Michel Ducomte, Président de la ligue de l'Enseignement ;
Christian Chevalier, Secrétaire général du SE-UNSA ;
Patrick Gonthier, Secrétaire général de l'UNSA-Éducation ;
Victor Colombani, Président de l'UNL ;
Bernadette Groison, Secrétaire générale de la FSU ;
Emmanuel Zemmour, Président de l'UNEF .

Observatoire de la Laïcité de Lozère



Reprise de la lettre ci-dessus pour une Lettre ouverte aux candidats aux élections législatives en Lozère

Mesdames, Messieurs

La laïcité garantit la paix civile et nous protège depuis plus d'un siècle des divisions communautaires. Elle est, par l'idéal humaniste qu'elle porte, un rempart face aux dérives populistes et à la recherche de boucs émissaires. C'est pour cela qu'elle ne doit être instrumentalisée, en aucune façon. Aucun républicain ne peut la sacrifier sur l'autel de calculs politiques. À l'inverse, le soutien sans faille des plus hautes autorités de la France, et en premier lieu, celui du chef de l'État et des Parlementaires, doit être apporté à la laïcité qui fonde notre République comme son École.

Lieu de construction de la citoyenneté, de la construction de la liberté de conscience des élèves, d'apprentissage du vivre ensemble, l'École Publique a besoin d'un engagement véritable. Elle se fait un honneur d'accueillir, sur tous les territoires et sans distinction, chaque jeune, quels que soient son origine culturelle ou géographique, sa condition sociale, son éventuel handicap. L'École de la République doit donc redevenir la priorité des investissements de la Nation. Elle doit aussi être un lieu de construction des apprentissages où la liberté pédagogique des enseignants est respectée. C'est ce que nous attendons du nouveau président de la République.

La politique de destruction d'emplois budgétaires conduite ces dernières années a considérablement affaibli et fragilisé le service public d'Education. C'est particulièrement le cas en Lozère où, de 438 emplois dans le 1^{er} Degré en 2006-2007, la dotation est passée à 417 en 2011-2012. Si les mesures prévues pour 2012-2013 sont appliquées, notre département passerait sous la barre des 410 emplois (409). Dans le même temps, le nombre d'élèves est resté plutôt stable (de 4620 à 4606). Mais le nombre de communes sans école publique a augmenté et atteint 60%. A la rentrée 2012, les écoles à classe unique des Monts Verts et de Paulhac en Margeride devraient disparaître. D'autres postes contribuant au fonctionnement et au rayonnement de l'Ecole Publique (comme celui de Bec de Jeu à Balsièges) sont aussi gravement menacés.

Dans le 2nd Degré, la situation n'est pas plus favorable et les suppressions d'emplois se sont, là aussi, rajoutées aux restrictions budgétaires et à la détérioration des conditions de travail des personnels. L'enseignement technique et professionnel a été particulièrement sacrifié. Des moyens doivent être donnés pour permettre un encadrement satisfaisant des jeunes, et, selon les besoins, le maintien ou la création des classes et des filières que le service public revendique.

Dans le même temps, les établissements privés ont été épargnés. Ils auront ainsi échappé à plus de 8 000 suppressions d'emplois au plan national. En Lozère, cette année encore, tous les moyens y sont préservés malgré des effectifs en baisse alors que l'Enseignement public est durement touché.

En outre, les encouragements au consumérisme éducatif et à ces structures concurrentes de notre École, parfois même érigées en modèle, n'ont pas cessé. De la loi Carle aux aides accordées aux instituts catholiques dans l'enseignement supérieur, en passant par la déssectorisation ou les exonérations fiscales pour les cours particuliers, les avantages concédés ont été considérables.

Nous vous demandons donc de vous engager à tourner le dos à cette politique de démantèlement de l'École de la République et, dans vos votes à l'Assemblée Nationale, si vous êtes élu(e) :

- De faire abroger la loi Carle ;
- De faire abroger le décret "*Vatican-Kouchner*" ;
- De faire bénéficier le seul service public d'Education des créations de postes ;
- De supprimer les exonérations fiscales pour les cours particuliers comme pour les fondations visant à soutenir les investissements des établissements privés ;
- D'engager un débat public sur le financement par les pouvoirs publics des établissements privés.

Nous vous invitons à prendre le parti de l'Enseignement Public laïque à tous les niveaux. Lui seul peut tenir la promesse que la République fait aux futures générations pour que, dans leur diversité, les femmes et les hommes de demain puissent vivre harmonieusement dans une Europe et un monde plus solidaires et plus justes.

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère fera connaître publiquement à toutes ses composantes, la réponse que vous voudrez bien faire à ces demandes.

Plantation de l'Arbre de la Laïcité

Mende le 7 décembre 2012

Intervention de l'OLL



Monsieur le Sénateur Maire, Monsieur le Conseiller général et Maire de Chanac, Monsieur le Conseiller général de Florac, Maire de Vébron, et Monsieur le Conseiller général de Mende Sud, Maire de Saint Bazile, Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers amis, je vous remercie pour votre présence à cette manifestation laïque et tout particulièrement je remercie la Commune de Mende et son Sénateur maire Alain Bertrand qui nous permettent aujourd'hui de pouvoir planter cet Arbre de la laïcité.

Je dois tout d'abord transmettre les excuses de Monsieur le Préfet, de Madame la Conseillère régionale, Conseillère générale et Maire du Pont de Montvert qui sera demain à notre Assemblée générale, de Monsieur le Conseiller général et Maire de Saint Chély d'Apcher... et bien d'autres membres de l'OLL ou des Associations constitutives.

La coutume de la plantation du "maï" existe lors des fêtes dès le Moyen Age pour symboliser l'unité de la communauté et persiste encore chez nous après chaque élection. C'est, en effet, avec la Révolution française en 1789 que l'Arbre de la Liberté, "l'arbre au bonnet rouge", va prendre un sens politique. Ce sont d'abord ce que Mona Ozouf appelle les "arbres défis" ou les "mais insurrectionnels", pour reprendre un terme d'époque, qui symbolisent la conquête du pouvoir et de l'espace public par le peuple qui danse et chante autour de l'arbre généralement décoré. Seul un arbre vivant pouvait exprimer la vigueur de la République par sa croissance constante et l'expansion que prenaient ses branches écrit Bernard Richard dans *les Emblèmes de la République*.

L'arbre de la Liberté enraciné sur la place du village, est alors devenu un objet pérenne, comme un monument de pierre ou de bronze, mais vivant. A partir de 1793, il devient "*un des symboles officiels de la République, protégé par la loi*".

Sous le Consulat, les préfets les font abattre, pour rassurer l'Eglise et les notables. A la Restauration, les survivants seront remplacés par des croix expiatrices de cette République honnie.

A partir de juillet 1830 mais surtout de la Seconde République en 1848, les plantations joyeuses, spontanées ou officielles vont reprendre et se multiplier. Après l'éclipse du Second Empire, la République revenue le 4 septembre 1870, les plantations reprendront de plus belle, et très officiellement après janvier 1879, quand triomphe la République des républicains. Est-il nécessaire de rappeler que la dernière grande vague de plantation a eu lieu à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution en 1989 et que l'arbre figure sur les euros de la République française ?

C'est dans cette lignée, j'allais dire dans cette généalogie, qu'il faut situer l'arbre que nous plantons aujourd'hui. La Liberté de 1789 s'est enracinée. La devise de la Seconde République : Liberté, Egalité, Fraternité, a été reprise aux Républiques suivantes même si

l'égalitarisme est accusé par certains de niveler par le bas et si la Fraternité a bien du mal parfois à se manifester. Mais c'est avec l'adoption de la loi de 1905, dite loi de Séparation des églises et de l'Etat qu'une nouvelle valeur s'ajoute à la trilogie républicaine. La Laïcité. Nous espérons que le "Gincko Biloba" essence choisie par notre ami Jean Michel s'adaptera à son environnement, témoignera de la vigueur de nos convictions et portera longtemps ce grand principe.

C'est donc la Laïcité que nous fêtons aujourd'hui. Nous célébrons l'anniversaire de la loi de Séparation des églises et de l'Etat, en plantant l'Arbre de la Laïcité. Cette valeur fondamentale contribue à la spécificité de la République française et notamment en Europe. Une proposition de résolution vient d'être faite à l'Assemblée Nationale pour faire chaque année du 9 décembre, une journée de la laïcité. Ce jour, commémoratif du 9 décembre 1905, le mérite car les moments où les citoyens acquièrent des libertés et des droits nouveaux sont rares.

Nous sommes à deux jours de l'anniversaire du vote de cette loi du 9 décembre 1905. Cette loi "*juste et sage*", disait Jaurès, est une décision souveraine de la représentation nationale, prise en dehors de toute négociation avec l'Eglise : l'émancipation laïque ne fut pas discutée avec la puissance religieuse dominante, mais imposée comme l'un des principes essentiels de notre République.

Elle réalise ce qu'appelait déjà de ses vœux Victor Hugo le 14 janvier 1850, lors de son discours contre la Loi Falloux : "*l'Eglise chez elle, l'Etat chez lui*".

Avec cette loi, la liberté de conscience est accordée à tous les citoyens, qu'ils soient croyants, athées, rationalistes, etc. Par cette loi le pouvoir politique n'a plus à contrôler les affaires internes des Eglises, mais détermine en toute indépendance, les règles de l'exercice public des cultes. Il n'existe plus de ministère des cultes.

En assignant les religions à la sphère privée, en déconfessionnalisant l'Etat, la loi de 1905, anticléricale, au bon sens du terme, parce que refusant qu'un groupe particulier quel qu'il soit, impose ses vues à l'ensemble de la communauté politique, n'est pas pour autant antireligieuse. Elle est laïque. C'est-à-dire qu'elle vise le bien commun par la tolérance, le respect de l'autre et la liberté de conscience.

Il est essentiel de rappeler ce principe de laïcité, devenu constitutionnel, de notre République. Selon l'article 1^{er} de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent les principes qui s'imposent à tous. Lors du précédent quinquennat, les discours présidentiels notamment du Latran et de Riyad mais aussi des manifestations religieuses déplacées, ont constitué une violation de la neutralité de l'Etat, par celui-là même qui avait fonction de la défendre. Mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle, il portait atteinte à la laïcité de la République.

A la fin de la Première guerre mondiale, Georges Clemenceau, président du Conseil, au nom de la loi de 1905, interdisait à tout représentant de l'Etat d'assister au *Te Deum* donné à Notre Dame de Paris.

Depuis le printemps dernier, nos craintes vis-à-vis du pouvoir se sont certes atténuées mais elles ne sont pas toutes apaisées et il nous appartient de rester vigilants.

Aujourd'hui, des associations parfois se disant apolitiques voire laïques ou en réalité intégristes, ultras catholiques, proches ou relevant de l'extrême droite, des organisations musulmanes qui prônent la création d'un délit de blasphème pour ne citer que celles-là, toutes tentent d'imposer dans la rue, une logique intolérante, obscurantiste, homophobe... Dans le même temps, certains se prévalent du mot "laïque" pour donner libre cours à leur islamophobie ou leur antisémitisme. Le développement de l'intégrisme qui touche toutes les religions conduit à des pressions plus nombreuses et plus fortes, des structures religieuses

sur des choix politiques. Cette situation est préoccupante pour tous ceux qui sont attachés à la laïcité de l'Etat.

La laïcité de la République est remise en cause lorsque le président des évêques de France, le président de la Fédération protestante de France, le président de l'Union des organisations islamiques de France et le grand rabbin de France, ensemble, condamnent le mariage gay. Lorsque, ensemble, ils appellent leurs fidèles à manifester publiquement leur foi. Lorsque, ensemble, ils les invitent à occuper la rue et l'espace politique. Alors la loi de 1905 est menacée. Ces religieux veulent dicter sa conduite à la République. En intervenant dans les débats "de société" et dans l'élaboration des lois qui en découlent, ils sortent les religions de la sphère privée qui est la leur. Comme ils avaient fait échouer la loi sur le grand service public d'éducation nationale en 1984, ils cherchent à imposer leurs conceptions cléricales de la morale (contraception, mariage), de la vie (sida, euthanasie), de la science (biologie) de l'ordre "naturel" des choses. Ce n'est pas seulement la Loi de 1905 qui est bafouée, c'est la République qui est attaquée. C'est la notion même de "vivre ensemble" qui est niée.

La mise en cause du principe constitutionnel de laïcité, indispensable à la paix civile est inacceptable. Depuis 1905, grâce à la loi de Séparation des églises et de l'Etat, la République assure, à chaque citoyen, la liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet ainsi de vivre ensemble, dans le respect de chacun, quelles que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses.

Dans notre République et notre société multiculturelle, la diversité doit être richesse et non source de conflit. Pour cela, la laïcité, assurant l'égalité en droit des citoyens dans le respect des lois de la République, permet à la fois l'expression du pluralisme des convictions et la recherche de valeurs communes pour construire une communauté de destin. C'est pour cela que l'OLL milite pour l'extension de la loi de 1905 à tout le territoire de la République. La laïcité est un principe qui ne doit souffrir aucune exception.

Dans un monde aujourd'hui global et de plus en plus complexe, où se multiplient les voies d'accès à l'information et aux connaissances, et où explose la médiatisation des événements et de la pluralité des représentations du monde, seule la laïcité permet l'émancipation de tous en favorisant le libre accès au savoir et à la culture et le discernement de chacun pour un libre choix de vie, par une démarche rationnelle et critique faisant toute leur place au doute, à l'imagination et à la créativité.

Rappelons-le sans cesse, la Laïcité est une notion essentielle pour vivre ensemble dans la société : elle sépare l'espace public et l'espace privé. Elle respecte la liberté de conscience et l'obligation de définir ce qui est commun pour vivre ensemble, nos valeurs, nos idéaux dans la République. La République définit ce qui est commun avec l'épanouissement de la personne, avec l'obligation du respect de l'autre, la responsabilité et même la co-responsabilité de cette laïcité.

On a pu croire, et certains parfois croient encore, qu'en France, le problème de la laïcité était définitivement réglé. Mais le combat pour la laïcité n'est jamais achevé, il est toujours à renouveler : rien n'est jamais acquis. Les exemples ces derniers jours encore en font la démonstration

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère rappelle ces lignes extraites du texte de présentation adopté lors de sa création en octobre 2009 :

"La République laïque accueille tous les hommes et toutes les femmes, quelles que soient leurs options spirituelles, à la condition qu'ils acceptent volontairement une loi commune qui fonde leur coexistence et même leur concorde. La sphère publique doit alors être préservée de toute emprise.

La séparation Églises/État est la clé de voûte de la laïcité : la stricte séparation Églises/État est nécessaire, garantie d'impartialité ; la stricte neutralité de l'État lui permet de s'affirmer comme le bien de tous sans préférence, ni discrimination : la Loi de 1905, acte d'auto émancipation de la puissance publique doit être préservée. L'émancipation laïque requiert que les religions cessent d'être impliquées dans la puissance publique, c'est-à-dire nécessite une séparation stricte de deux domaines d'ordre différent... "

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère qui a pour but de veiller au strict respect des principes de la laïcité, mènera dans l'unité la plus large toute action nécessaire pour les défendre, les restaurer, les promouvoir.

C'est pourquoi, il s'opposerait à toute tentative qui mettrait, de fait, en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905. A l'heure où nos concitoyens éprouvent des difficultés et des inquiétudes croissantes, l'OLL et ses organisations constitutives les appellent à promouvoir la laïcité comme une exigence partagée avec la ferme volonté de bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera, quotidiennement, pour toutes et pour tous, la liberté, l'égalité et la fraternité.

L'Assemblée générale de l'OLL qui se réunira demain matin Samedi 8 décembre 2012 au centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges, permettra de le réaffirmer. En vous remerciant à nouveau de votre présence et tout particulièrement la Commune de Mende, ses personnels qui ont travaillé dans des conditions météorologiques difficiles, et son Sénateur maire, je vous convie à y participer et à y partager le verre de l'amitié demain en fin de matinée.

Merci et à demain.



Photo www.Mende.fr

Assemblée générale du 8 décembre 2012

Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges (Lozère)



Rapport d'activités

Au lendemain de la plantation de l'Arbre, et à Bec de Jeu symbolique du lieu : poste de Bec / La P'tite roulotte.

Depuis notre dernière AG ici même à Bec de Jeu le samedi 3 décembre 2011, sur notre agenda commun :

- ☐ vendredi 9 décembre 2011 : conférence débat sur la laïcité en Turquie avec le GODF à Mende.
- ☐ dès décembre 2011 et janvier 2012 : Participation aux manifestations, interventions pour la défense du service public d'Education nationale.

☐ **mercredi 18 janvier 2012, premier CA de l'année, à l'ordre du jour :**

- **Fonctionnement après l'Assemblée générale :** Bureau....
- **Actions en cours ou prévues :** Exposition Darwin ; Obsèques civiles ;
Eddy KHALDI, "La République contre son école".
- **Carte scolaire** rentrée 2012 et actions pour les services publics : *Appel pour la défense de l'Ecole publique en Lozère ; Enseignement technique et professionnel..*

☐ **samedi 4 février 2012 : Conférence-débat avec Eddy Khaldi *La République contre son école*** salle du Torrent à Mende.

- ☐ En février - mars encore diverses initiatives contre les mesures de carte scolaire.

☐ **mardi 13 mars : film FNAREN "Un parmi les autres" à Saint Flour de Mercoire, et débat** organisé par les DDEN et auquel appelait l'OLL.

- ☐ jeudi 22 mars : OLL présente à la Maison de la Région à Mende, dans le cadre d'une rencontre de la délégation régionale "*jeunesse, handicap et lutte contre les discriminations*".

☐ **mercredi 4 avril 2012, second CA de l'OLL, à l'ordre du jour :**

1. Enseignement : Carte scolaire, menaces sur Paulhac en Margeride et le centre FOL de Bec de Jeu...

Décision Chatel : Le pouvoir de décision des IA est transféré aux recteurs

Classes d'ens. technique à Langogne et formations secrétariat et comptabilité de Mende sont menacées. Privé favorisé par l'Education nationale.

Calendrier scolaire et enseignement privé ; **Les examens dans le privé**

Elections présidentielles : lettre organisations laïques aux candidats. Statut d'Alsace – Moselle.

2. Actions, activités.

Exposition Darwin : Lettre aux mairies des chefs-lieux de canton

Bilan de la venue d'Eddy KHALDI "*La République contre son école*" (voir site www.oll48.com)

Film de la FNAREN "Un parmi des autres" par les DDEN avec la FNAREN et l'OLL

Obsèques civiles

Devise républicaine Liberté, Egalité, Fraternité sur les écoles

Le CA décide : audiences demandées au Préfet et au Président du Conseil général : • carte scolaire (Paulhac et Bec de Jeu), • transformation des IA en DASEN. • laïcité dans l'enseignement professionnel, • calendrier scolaire et enseignement privé, le rôle du recteur, du CDEN. • Examens dans l'enseignement privé....

3. Adhésions : relancer auprès des individuels (37) mais aussi des organisations (8).

4. Questions diverses. Proposition par Bernard ROUX : Nico HIRTT, et Gérard DELFAU sur la laïcité.

- ☐ **mercredi 11 avril :** participation au rassemblement RESF devant la Préfecture
- ☐ vendredi 20 avril lettre au Préfet et au Président du Conseil général
- ☐ vendredi 11 mai : **AG de la Ligue de l'Enseignement** – FOL 48, membre fondateur, ici à Bec de Jeu

- ☐ lundi 21 mai, lettre ouverte aux candidats aux législatives.
- ☐ mardi 29 mai, appel des RG le Préfet ne vous recevra qu'après le 17 juin (obligation de réserve)
- ☐ mercredi 30 mai AG de l'AD PEP OLL représenté

- ☐ jeudi 30 août : Lors de la **Formation PES**, intervention DDEN, la laïcité et l'OLL

- ☐ **lundi 1er octobre : Troisième CA de l'OLL à l'ordre du jour :**

- **Services publics :** Rentrée scolaire 2012 L'enseignement public progresse partout mais la concurrence déloyale dans le technique et le supérieur ; consultation sur l'école, devise républicaine (DDEN)...., Hôpital (problème de l'ARS), transports (SNCF...)
- **Bilan activités :** Audiences relancées, Obsèques civiles , expo Darwin....
- **Activités à prévoir 2012 - 2013**
- **Fonctionnement :** point sur les adhésions, finances...
- **Assemblée générale** la date et le lieu sont prévus. 8/12 à Bec de Jeu
- **Questions diverses :** Film Walter.... Info de l'association "*Pour le Souvenir de Rieucros*". OLL relaiera ; la L.P. recherches sur les fusillés pour l'exemple de 1914-1918 (en Lozère ?).

- ☐ mercredi 3 octobre : Participation à l'**AG de l'ADATEEP**, membre fondateur, au groupe scolaire de Mende.

- ☐ samedi 20 octobre : **AG de l'UL DDEN**, membre fondateur immeuble Le Torrent à Mende.

- ☐ **lundi 22 octobre : mini CA pour préparer l'audience à la Préfecture.**

- ☐ **jeudi 25 octobre : audience à la Préfecture.** Mme CHAVANON correspondante laïcité

- ☐ vendredi 26 octobre : rencontre à la mairie Arbre

- ☐ vendredi 16 novembre : projection du film Walter retour en Résistance à l'initiative de l'association Pour le Souvenir de Rieucros et la CIMADE l'OLL a relayé l'information.

- ☐ **mercredi 21 novembre : quatrième CA de l'OLL**

- **Arbre de la laïcité**
- **Préparation de l'AG**
- **Point sur les obsèques civiles**
- **CR audience préfecture**
- **Questions diverses :** Bernard RICHARD *Les emblèmes de la République* ; Expo Darwin ;

Défense du service public d'Education (maternelle, technique, Loi Debré, rémunérations dans le privé.

- ☐ **vendredi 7 décembre : plantation de l'Arbre de la laïcité à Mende.**

Propositions pour 2013

- ☐ **Réunion-débat avec Bernard RICHARD sur *Les emblèmes de la République***, livre paru aux éditions du CNRS en 2012.

- ☐ Une initiative concernant **le développement durable**

- ☐ **Obsèques civiles :** Une dizaine de communes ont pris la délibération proposée par l'OLL. Pour 2013, un courrier sera préparé en direction de toutes les mairies du département.

☐ **Devise républicaine sur les écoles** : l'OLL relaiera l'initiative de l'union des DDEN.

☐ Reprendre l'**Arbre de la laïcité** dans une autre commune (Marvejols et Florac sont envisagées). Une plaque ou un pupitre sera installé à Mende pour indiquer la commémoration de la loi du 9 décembre 1905 dite "*de séparation des églises et de l'Etat*".

Fonctionnement

Conseil d'administration

Les représentants des 14 organisations fondatrices (14 sièges) :

- ☐ Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP),
- ☐ Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP),
- ☐ Association lozérienne du Grand Orient de France (GODF),
- ☐ Association Prévention MAIF Lozère (AP MAIF),
- ☐ Autonome de Solidarité Laïque (ASL),
- ☐ Eclaireurs et Eclaireuses de France (EEDF),
- ☐ Fédération départementale de la Libre Pensée (LP),
- ☐ Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE),
- ☐ Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats,
- ☐ Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques (FOL),
- ☐ Mutuelle Assurance de l'Education (MAE),
- ☐ Office central de coopération à l'école (OCCE),
- ☐ Union lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN),
- ☐ Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

Obtenir qu'une délégation soit présente lors des AG et au moins un membre soit présent à aux CA.

Les représentants des adhérents directs (7 sièges) :

Ce sont eux qui sont le plus présents mais deux sièges vacants.

Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Edmond MICHEL, Roger PIC, Bernard ROUX.

Bureau

Membres du Bureau : Secrétaire Joël PITT, secrétaire adjoint Joël ILLES, trésorier Alain ROUSSON, trésorier adjoint Daniel GONZALEZ, président Jacques VACQUIER, vice-présidents Jean Michel CAPUANO et Michel COUDERC.

Motion générale

La loi du 9 décembre 1905, cette loi "*juste et sage*", disait Jaurès, est une décision souveraine de la représentation nationale, prise en dehors de toute négociation avec l'Eglise : l'émancipation laïque ne fut pas discutée avec la puissance religieuse dominante, mais imposée comme l'un des principes essentiels de notre République.

Elle réalise ce qu'appelait déjà de ses vœux Victor Hugo le 14 janvier 1850, lors de son discours contre la Loi Falloux : "*l'Eglise chez elle, l'Etat chez lui*".

Avec cette loi, la liberté de conscience est accordée à tous les citoyens, qu'ils soient croyants, athées, rationalistes, etc. Par cette loi le pouvoir politique n'a plus à contrôler les affaires internes des Eglises, mais détermine en toute indépendance, les règles de l'exercice public des cultes. Il n'existe plus de ministère des cultes contrairement à ce que certains croient ou voudraient faire croire.

En assignant les religions à la sphère privée, en déconfessionnalisant l'Etat, la loi de 1905, anticléricale, au bon sens du terme, parce que refusant qu'un groupe particulier quel qu'il soit, impose ses vues à l'ensemble de la communauté politique, n'est pas pour autant antireligieuse. Elle est laïque. C'est-à-dire qu'elle vise le bien commun par la tolérance, le respect de l'autre et la liberté de conscience.

Il est essentiel de rappeler ce principe de laïcité, devenu constitutionnel, de notre République, après le précédent quinquennat. Les discours présidentiels du Latran et de Riyad mais aussi son attitude déplacée lors de manifestations religieuses, ont constitué une violation de la neutralité de l'Etat, par celui-là même qui avait fonction de la défendre.

A la fin de la Première guerre mondiale, Georges Clemenceau, président du Conseil, au nom de la loi de 1905, interdisait à tout représentant de l'Etat d'assister au *Te Deum* donné à Notre Dame de Paris. Aujourd'hui, nos craintes vis-à-vis du pouvoir ne sont pas toutes apaisées.

La laïcité a été instrumentalisée, notamment par la multiplication de mesures restrictives stigmatisant une partie de la population sur des bases xénophobes, ethniques ou islamophobes d'autant plus dangereuses du fait de la période de crise économique et sociale que nous traversons.

D'autre part, des associations parfois se disant apolitiques voire laïques et en réalité intégristes, ultras catholiques, proches ou relevant de l'extrême droite, des organisations musulmanes qui prônent la création d'un délit de blasphème pour ne citer que celles-là, tentent d'imposer dans la rue, une logique intolérante, obscurantiste, homophobe... Dans le même temps, d'autres (ou parfois les mêmes) se prévalent du mot "laïcité" pour donner libre cours à leur islamophobie ou leur antisémitisme. Le développement de l'intégrisme qui touche toutes les religions conduit à des pressions plus nombreuses et plus fortes des structures religieuses sur des choix politiques. Dans l'enseignement il se manifeste sur les contenus d'enseignement (créationnisme par exemple) mais aussi sur le refus d'appliquer les lois de la République (signes ostentatoires) ou même les simples réglementations. Cette situation est préoccupante pour tous ceux qui sont attachés à la laïcité de l'Etat.

La laïcité est remise en cause lorsque le président des évêques de France, le président de la Fédération protestante de France, le président de l'Union des organisations islamiques de France et le grand rabbin de France, ensemble, condamnent le mariage gay. Lorsque, ensemble, ils appellent leurs fidèles à manifester publiquement leur foi. Lorsque, ensemble, ils les invitent à occuper la rue et l'espace politique. Alors la loi de 1905 est menacée. Ces religieux veulent dicter sa conduite à la République. En intervenant dans les débats "de société" et dans l'élaboration des lois qui en découlent, ils sortent les religions de la sphère privée qui est la leur. Comme ils avaient fait échouer la loi sur le grand service public d'éducation nationale en 1984, ils cherchent à imposer leurs conceptions cléricales de la morale (contraception, mariage), de la vie (sida, euthanasie), de la science (biologie) de l'ordre "naturel" des choses. Ce n'est pas seulement la Loi de 1905 qui est bafouée, c'est la République qui est attaquée. C'est la notion même de "vivre ensemble" qui est niée.

Les organisations laïques et républicaines doivent veiller au respect de tous et de chacun, ne pas laisser transformer ce pays en une juxtaposition de communautés rétrogrades et antagonistes, ni laisser galvauder une valeur essentielle de la République : la Laïcité.

L'Assemblée générale de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) réunie à Balsièges ce samedi 8 décembre 2012, réaffirme ces lignes extraites du texte de présentation adopté lors de la création de l'OLL en octobre 2009 :

"La République laïque accueille tous les hommes et toutes les femmes, quelles que soient leurs options spirituelles, à la condition qu'ils acceptent volontairement une loi commune qui fonde leur coexistence et même leur concorde. La sphère publique doit alors être préservée de toute emprise.

La séparation Églises/État est la clé de voûte de la laïcité : la stricte séparation Églises/État est nécessaire, garantie d'impartialité ; la stricte neutralité de l'État lui permet de s'affirmer comme le bien de tous sans préférence, ni discrimination : la Loi de 1905, acte d'auto émancipation de la puissance publique doit être préservée. L'émancipation laïque requiert que les religions cessent d'être impliquées dans la puissance publique, c'est-à-dire nécessite une séparation stricte de deux domaines d'ordre différent... "

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère qui a pour but de veiller au strict respect des principes de la laïcité, mènera, dans l'unité la plus large, toute action nécessaire pour les défendre, les restaurer, les promouvoir.

Balsièges le 8 décembre 2012

Motion Journée de la laïcité

L'Assemblée générale de l'Observatoire de la laïcité de Lozère, réunie le 8 décembre 2012 au Centre de Bec de Jeu à Balsièges, soutient la proposition de résolution soumise à l'Assemblée nationale,

*Rappelant que l'article 1er de la Constitution proclame que **la France est une République laïque**,
Considérant que **la laïcité doit être un principe fondamental** constamment rappelé, car il est ce qui nous permet de vivre ensemble, dans le respect des croyances et pratiques religieuses, des opinions et convictions diverses de chacun,*

Cette résolution,

*Demande que la République française instaure **une Journée nationale de la laïcité**, garante de la cohésion républicaine, non fériée ni chômée, **fixée au 9 décembre**, et permettant chaque année de faire le point sur les différentes actions menées en la matière par les pouvoirs publics, ainsi qu'être l'occasion de manifestations au sein du système associatif et éducatif.*

Balsièges le 8 décembre 2012

Motion "Alsace – Moselle"

L'Assemblée générale de l'Observatoire de la laïcité de Lozère, réunie le 8 décembre 2012 au Centre de Bec de Jeu à Balsièges, attachée au contenu de la loi de 1905 est opposée à toute modification de son contenu.

Elle considère que la constitutionnalisation de cette loi constituerait une avancée et donnerait une dimension et un poids plus fort à son contenu.

Par contre, il serait inacceptable que cette démarche de constitutionnalisation conduise à donner au droit local des cultes d'Alsace – Moselle une nouvelle légitimité, alors que c'est bien la suppression de ce droit local en matière religieuse (dispositions concordataires et leurs conséquences, statut scolaire, pénalisation du blasphème) qui devrait être à l'ordre du jour.

Héritées du concordat et du droit allemand et de textes du droit français antérieurs à 1870 notamment mais aussi postérieurs à 1918, les dispositions du droit local d'Alsace – Moselle, en contradiction avec les règles laïques issues de la loi de 1905 et avec l'article 1^{er} de la Constitution, doivent être abrogées.

La loi de 1905 doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire national y compris dans les trois départements d'Alsace – Moselle, en Guyane et à Mayotte.

L'OLL s'opposera avec fermeté à toute tentative de constitutionnalisation de dispositions contraires à la loi de 1905. Il contribuera, conformément à ses statuts, à construire avec l'ensemble des organisations laïques et républicaines qui le voudront, la mobilisation nécessaire si un tel projet était préparé.

Balsièges le 8 décembre 2012

Motion Education

NB. Cette motion a donné lieu à débat et n'a pu faire consensus en première lecture. Mandat a été donné au prochain Conseil d'administration de revoir le texte. Le texte ci-dessous a donc été voté à l'unanimité lors du CA du 16 janvier 2013.

L'Observatoire de la laïcité de Lozère, suite à son Assemblée générale du 8 décembre 2012, réaffirme son opposition au dualisme scolaire actuel.

Durant le précédent quinquennat, au-delà de la confusion public – privé entretenue en permanence et de la concurrence organisée, l'enseignement privé (primaire, secondaire et supérieur) a été sans cesse favorisé au détriment du service public.

L'OLL demande :

- le développement du service public en Lozère, notamment dans l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur, aujourd'hui mis à mal par les avantages concédés au privé;
- le maintien des écoles ou des classes maternelles et leur développement par la scolarisation possible dès 2 ans, dans notre département rural ;
- le développement des œuvres post et périscolaires laïques et le retour du poste d'enseignant mis à disposition à Bec de Jeu.

L'OLL considère que les établissements privés ne peuvent pas concourir au service public d'Education dont ils ne respectent même pas les textes, n'hésitant pas à s'engager dans des actions politiques.

L'OLL agira pour :

- l'abrogation du statut local scolaire d'Alsace – Moselle, de Guyane et de Mayotte ;
- l'abrogation des lois anti-laïques de la Loi Debré à la Loi Carle ;
- la remise en cause des accords passés avec le Vatican sur la reconnaissance des titres et diplômes.

L'OLL exige que les fonds publics soient réservés à l'enseignement public. Fidèle au serment de Vincennes, l'OLL fait sienne la devise : "*à école publique fonds publics à école privée fonds privés*".

Mende le 16 janvier 2013

Obsèques civiles

Lettre envoyée aux mairies de Lozère

Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Comme vous le savez, l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL), a lancé une initiative pour la mise à disposition gratuite d'une salle communale pour l'organisation d'obsèques civiles.

J'ai l'honneur de vous adresser le document produit par l'OLL pour se présenter et expliquer cette action. Des exemples de délibérations, prises par des communes du département, sont disponibles sur notre site Internet www.oll48.org J'espère que vous obtiendrez de votre Conseil municipal une décision analogue.

Avec nos remerciements, je vous prie de croire...

Mise à disposition d'un local communal pour le recueillement des familles lors d'obsèques civiles

Quelques mots de présentation de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) :

Cette association (loi 1901) regroupe un collectif d'associations proches de l'école publique ou engagées dans la défense de la laïcité mais aussi des adhérents individuels. L'article 2 de ses statuts précise: *« Il a pour objet la promotion et la défense de la laïcité, définie par la loi de séparation des églises et de l'Etat, loi du 9 décembre 1905. L'Observatoire de la laïcité peut mener toute action, y compris en justice, pour l'application et la restauration de cette loi ».*

Depuis sa création en octobre 2009, l'Observatoire a été à l'initiative de plusieurs conférences-débats et manifestations à Mende :

- L'idéal laïque aujourd'hui – Henri Pena Ruiz (23 avril 2009),
- L'effet Darwin – Patrick Tort (21 octobre 2009),
- La loi Carle – Eddy Khaldi (6 février 2010),
- L'école laïque, école de la république – Henri Pena Ruiz (18 mars 2010),
- Le cinquantenaire du serment de Vincennes (18 juin 2010),
- Le président des riches – Monique Pinçon Charlot et Michel Pinçon (24 mars 2011),
- La République contre son école – Eddy Khaldi (4 février 2012),
- Les emblèmes de la République - Bernard Richard (prévision 2013)

Une exposition sur Darwin et de darwinisme est aussi mise à disposition gratuitement pour les collectivités ou associations du département qui le souhaitent.

Obsèques civiles et collectivités territoriales :

Aux termes de l'article L 2223-19 du code général des collectivités territoriales, les communes assurent directement ou par délégation de service public, le service extérieur des pompes funèbres. De 1904 à 1993, elles ont de surcroît détenu un monopole en cette matière, que le droit européen a condamné au nom du principe de la concurrence libre et non faussée.

Les prestations constitutives du service extérieur des pompes funèbres ne comprennent pas la mise à disposition gratuite de locaux municipaux décents, permettant aux familles et aux proches du défunt, notamment à celles dont le disparu souhaite l'organisation d'obsèques civiles, de se recueillir dignement. Dans un pays marqué par la dispersion des familles et les migrations intérieures, les possibilités de rendre hommage aux défunts en dehors des lieux de culte, des salles funéraires des hôpitaux et des crématoriums paraissent quasiment inexistantes. A cet égard, les participants aux obsèques civiles se trouvent le plus souvent dans l'incapacité d'honorer la mémoire des disparus dans des conditions garantissant l'intimité nécessaire.

Face à cette situation, le conseil d'administration du 9 février 2011 de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère a pris l'initiative d'engager une démarche auprès des maires des communes de Lozère afin de leur soumettre le projet de faire adopter par leur conseil municipal une délibération rédigée selon les termes suivants : *"Le conseil municipal approuve la mise à disposition d'une salle communale lors d'obsèques civiles afin de permettre aux familles d'organiser une cérémonie ou un rassemblement. Cette mise à disposition se fera à titre gratuit, sous réserve de disponibilité de la salle".*

L'adoption par le conseil municipal de cette délibération fera l'objet d'une communication publique afin de promouvoir cette initiative vers d'autres communes (voir le site Internet de l'OLL).

Vie de l'OLL

Conseil d'Administration du Mercredi 18 janvier

Maison des syndicats - Espace Jean Jaurès 48000 MENDE à 17 heures 15

Excusés : Michel CHABOT (AP MAIF remplacé), Michel COUDERC (ADATEEP), Arnaud LAMETH (AD PEP), Roger PIC, Alain ROUSSON (UNSA Education) ; Jean Marc ROUYEYRE.

Présents : Représentants des membres fondateurs, Sandrine BAUMLE ; Jean Michel CAPUANO ; Daniel GONZALEZ ; Joël PITT ; Christiane ROUSSON ; Jacques VACQUIER (AP MAIF, ASL, FDLP, FOL Ligue de l'Enseignement, FSU, GODF, MAE, UL DDEN).

Représentants des personnes physiques : Joël ILLES, Emmanuel INESTA ; Edmond MICHEL ; Bernard ROUX.

Ordre du jour :

1. Fonctionnement après l'Assemblée générale de décembre :

1.1. Composition du bureau : le bureau issu de l'Assemblée constitutive du 8 octobre 2009 est réélu. Secrétaire Joël PITT, secrétaire adjoint Joël ILLES, trésorier Alain ROUSSON, trésorier adjoint Daniel GONZALEZ, président Jacques VACQUIER, vice-présidents Jean Michel CAPUANO et Michel COUDERC.

1.2. Adhésions : Pour 2012, à ce jour, 31 individuels et 5 associations ont acquitté leur adhésion. Le CA décide une relance auprès des adhérents 2010 et 2011.

1.3. Finances : Notre dernier relevé de compte est de 1171,32 euros.

2. Actions en cours ou prévues :

2.1. **Exposition Darwin** : après le Lycée agricole Louis Pasteur de Lempdes (63), elle a été présentée avec succès au lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, grâce à Bernard ROUX qui transmettra au trésorier sa fiche de frais de déplacements. D'autres demandes sont en cours d'étude (lieux...).

Le CA souhaite que l'exposition "tourne" aussi en Lozère.

2.2. **Obsèques civiles**. Conformément à la décision de l'AG, une demande de délibération doit être faite en direction des maires.

2.3. L'OLL reprend la demande des DDEN d'inscription de la **devise républicaine** "Liberté, Egalité, Fraternité" **sur les écoles communales**.

Travaux dans les écoles privées, la presse locale a rapporté des travaux effectués dans des établissements privés confessionnels. L'OLL veillera à ce que la Loi soit respectée pour leur financement.

2.4. Jean Michel CAPUANO propose une exposition sur la laïcité, réalisée par OLAÏC 34. Le CA décide de présenter cette expo avec un débat au prochain trimestre (mai-juin).

2.5. **Eddy KHALDI, "La République contre son école"**. Contact par Alain ROUSSON avec l'auteur. Trois dates sont proposées au CA : samedi 21 janvier (trop près) ; jeudi 26 janvier en soirée ; **samedi 4 février**. C'est cette date qui est retenue. Après recherche de salle la Conférence débat aura lieu Immeuble Le Torrent 4^e étage, dans le cadre du débat sur la Carte scolaire 2012.

3. Carte scolaire rentrée 2012 et actions pour les services publics.

3.1. Action carte scolaire écoles primaires : procédures et réunions officielles. Discussion. L'OLL participera aux actions pour la défense du Service public.

L' **Appel pour la défense de l'Ecole publique en Lozère** sera signé par l'OLL : toute atteinte au service public profite à l'enseignement confessionnel (cas des maternelles et écoles rurales...).

3.2. Enseignement technique et professionnel. La fermeture de la section sanitaire et sociale de Langogne (annexe du Lycée Emile Peytavin) se traduit après une année par un transfert de fait vers le privé.

Les formations secrétariat et comptabilité, regroupées, font elles aussi l'objet d'un déséquilibre en faveur du privé.

L'OLL va préparer un communiqué pour dénoncer ces situations. (voir ci-dessous)

Fin de la réunion 18h 30.

Communiqué de presse de l'OLL :

En Lozère, comme ailleurs en France, le droit des familles à scolariser leurs enfants dans l'enseignement public doit rester inviolable.

Les familles, quand elles le peuvent, font très massivement, et de plus en plus, le choix de l'enseignement public. Les chiffres sur l'évolution des effectifs entre le public et le privé le montrent très bien (Ref : CDEN du 30/11/2011 : comparatifs pour les écoles, les collèges et les formations pré-bac des lycées).

Pourtant, les personnels du Lycée professionnel Emile Peytavin ont dû manifester le 14 décembre dernier devant l'Inspection Académique, de façon préventive, pour éviter la mise en application de la fermeture annoncée de toute formation du secteur tertiaire dans l'enseignement professionnel public.

L'objet de la manifestation concernait la "proposition de fermeture" de la formation de baccalauréat professionnel comptabilité ; cela bien évidemment dans le cadre très contraignant de baisse des moyens accordés à l'Education Nationale. Jusqu'alors présentée comme recherchant la complémentarité public-privé, ce que l'OLL refuse par ailleurs, l'offre de formation dans le secteur tertiaire, et ce n'est pas un mince secteur dans notre département, se déclinait en une formation secrétariat dans l'enseignement privé, une formation comptabilité dans l'enseignement public. L'évolution des diplômes conduit à une formation unique dans l'avenir au motif de mieux satisfaire l'offre d'emploi. La fermeture de la formation au Lycée Peytavin valide, à ce jour, le fait que ce type de formation se ferait dorénavant uniquement dans l'enseignement privé.

Si cela était avéré, cela constituerait un acte politique extrêmement grave de la part du rectorat, entièrement contraire aux principes de notre République, interdisant aux familles de scolariser leurs enfants dans l'enseignement public pour un pan entier de formation.

Pour l'OLL, cette décision est inadmissible et malheureusement caractéristique de la politique scolaire anti-laïque de la majorité présidentielle actuelle. Cette politique se traduit, chaque jour, par des attaques multiples, souvent moins visibles, comme l'évolution actuelle de la carte scolaire du département contre le service public d'éducation. C'est aussi le cas des blocages aux demandes des lycées publics sur l'évolution de la carte des formations professionnelles post-bac. Depuis plusieurs années maintenant l'évolution se fait entièrement au profit de l'enseignement privé. En attestent les chiffres fournis au dernier CDEN sur l'évolution des effectifs dans les classes de section de techniciens supérieurs.

Aussi l'OLL en appelle à l'administration départementale et académique pour faire respecter les principes de laïcité mais aussi à tous les responsables politiques pour qu'ils fassent connaître leur position et la traduisent dans leurs programmes politiques.

Mende, le 19 janvier 2012.

Conseil d'Administration du Mercredi 4 avril 2012

Maison des syndicats - Espace Jean Jaurès - MENDE - 17 h 15

Se sont excusés : Hugues CAUCAT (MAE), Arnaud LAMETH (AD PEP), Roger PIC, J. Marc ROUVEYRE (UL DDEN).

Présents : Représentants des membres fondateurs, Sandrine BAUMLE (FSU), Jean Michel CAPUANO (GODF), Michel CHABOT (AP MAIF), Michel COUDERC (ADATEEP), Marc MALET et Joël PITT (FD LP), Alain ROUSSON (UNSA Education), Christiane ROUSSON (ASL), Jacques VACQUIER (UL DDEN) - Représentants des personnes physiques : Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Bernard ROUX.

Ordre du jour

1. Point d'actualité sur la laïcité – Carte scolaire

1.1. Christiane ROUSSON présente le projet de **plaquette** mis au point par les directeurs d'école de la commune avec l'appui de l'équipe de circonscription **pour faire connaître les écoles communales de Mende**. L'OLL approuve et soutient cette initiative pour l'Ecole laïque à laquelle participent déjà certains membres fondateurs de l'OLL. D'autres communes du département devraient s'en inspirer.

1.2. **Appel pour la défense de l'Ecole publique en Lozère** (voir CA du 18 janvier 2012) en liaison avec la Carte scolaire : Ont signé l'appel (outre les organisations membres de l'OLL) FNAREN, PS, PCF et FDG. Certains points sont acquis : maintien de Fontanilles et Saint Etienne Vallée Française, mais de nouvelles fermetures inadmissibles sont prévues : **Paulhac en Margeride, centre FOL de Bec de Jeu...**

L'OLL demandera le maintien de ces deux postes sans prélèvement sur les autres emplois. Le département a fonctionné avec six emplois non pourvus cette année, il peut, si un collectif budgétaire n'intervient pas, fonctionner avec deux "surnombres" l'an prochain.

Sont évoqués les incidences des 8 nouveaux retraits d'emplois (voir état des postes implantés 1^{er} degré joint)

Le refus du passage du **pouvoir de décision des IA aux recteurs** (IA devenus DASEN) est le dernier point de cet appel. Les postes dans le privé sont négociés au Rectorat avec... les directeurs diocésains !

Pour le **Second degré**, le problème des **classes d'enseignement technique à Langogne** et les **formations secrétariat et comptabilité de Mende**, feront partie des interventions de l'OLL.

1.3. **Article de Lozère Nouvelle** du 10 février par le secrétaire général de l'enseignement catholique qui (entre autres) déclare inutile le retour de 60 000 postes dans l'Education. Il faudra le rappeler...

1.4. **Calendrier scolaire** en Lozère voté par le CDEN sur proposition de l'IA, refusé par le Recteur pour le service public mais mis en œuvre par l'enseignement privé : ponts des 1^{er} et 8 mai.

1.5. **Elections et laïcité** Lettre du 12 mars des organisations laïques aux candidats (texte joint). **Statut d'Alsace – Moselle**.

2. Actions, activités.

2.1. **Exposition Darwin** : Lettre aux mairies des chefs-lieux de canton de Lozère pour proposer gratuitement l'exposition, voir sa mise en place et sa présentation si elle est souhaitée..

2.2. Bilan de la venue d'Eddy KHALDI "**La République contre son école**" (voir site www.oll48.com)

2.3. Diffusion du **film de la FNAREN "Un parmi des autres"** par les DDEN avec la FNAREN et l'OLL à Saint-Flour de Mercoire. Après discussion, pas de projection à Mende par l'OLL, faute d'accord sur le public concerné. (Si les DDEN l'organisent les membres de l'OLL y seront invités).

2.4. **Obsèques civiles** : 4 communes ont pris des délibérations mais c'est chaque fois la LP qui a été à l'origine. Tous les membres de l'OLL doivent être partie prenante et **intervenir rapidement**. A propos du Fau de Peyre (dernier signataire) informations sur les conditions des travaux réalisés par la mairie sur le bâtiment communal qui accueille l'école privée.

2.5. **Devise républicaine Liberté, Egalité, Fraternité** sur les écoles communales : plusieurs projets sont en cours.

2.6. Proposition LP sur **les examens dans le privé** : Accord sur les principes :

- que les examens d'État se déroulent exclusivement dans les lycées publics de l'État,
- le respect de la loi sur le monopole de l'État sur la collation des grades,
- le respect de la liberté de conscience des enseignants, des élèves et des parents.

mais Joël ILLES évoque les difficultés rencontrées pour leur mise en œuvre : danger du contrôle continu et du "entre soi" du privé, perturbation des seuls établissements publics en juin...

2.7. Diffusion du 4 pages de la revue des DDEN "*Le Délégué*" sur la **Loi de 1905**.

Le CA décide de poser les problèmes posés aux laïques lors d'audiences demandées au Préfet et au Président du Conseil général, avec communiqués de presse à l'issue, et notamment :

- la carte scolaire (Paulhac en Margeride et Bec de Jeu),
- la transformation des IA en DASEN.
- la laïcité dans l'enseignement professionnel,
- le non respect du calendrier scolaire par l'enseignement privé, le rôle du recteur, du CDEN.
- l'organisation des examens dans l'enseignement privé....

3. Fonctionnement

3.1. Point sur les **Adhésions : relancer auprès des individuels** (37 à ce jour) mais aussi **des organisations** (8 ont ré-adhéré). Point à suivre d'urgence.

3.2. **Finances** : 1437,02 euros sur le compte au 30/03/2012.

4. Questions diverses.

4.1. Présence de l'OLL lors de la réunion du jeudi 22 mars à la Maison de la Région à Mende, dans le cadre d'une rencontre de la délégation régionale "*jeunesse, handicap et lutte contre les discriminations*".

4.2. **Propositions de conférences** par Bernard ROUX : il verra les conditions pour faire intervenir Nico HIRTT et Gérard DELFAU sur la laïcité à Mende.

4.3. Le CA est informé du **projet du GODF** d'organiser l'accueil du **spectacle "Le Grand Jaurès"** au Théâtre de Mende avec une exposition. Le GO contactera la Ville pour essayer d'inclure ce spectacle dans la programmation de l'année prochaine.

Fin des travaux 19 heures.

Conseil d'Administration - Lundi 1er octobre

18 heures Salle de réunion Espace Jean Jaurès MENDE

Présents : Sandrine BAUMLE, Jean-Michel CAPUANO, Hugues CAUCAT, Michel CHABOT, Roger PIC, Joël PITT, Alain ROUSSON, Bernard ROUX, Jacques VACQUIER.

(Associations AP MAIF, DDEN, FD LP, FSU, GODF, MAE, UNSA et représentants des adhérents individuels).

Excusés : Michel COUDERC, Hervé FUMEL, Christiane ROUSSON (ADATEEP, ASL...).

Ordre du jour :

1. Rentrée scolaire 2012 et autres services publics (Hôpital, transports...)

Tissu scolaire et effectifs ; défense de l'école laïque

Fermetures maintenues Les Monts Verts (Bacon) et Paulhac en Margeride, centre FOL de Bec de Jeu, malgré les délibérations des communes concernées et le vote unanime du CDEN pour Bec de Jeu et Paulhac.

Ouverture d'une classe à la maternelle de Florac grâce à 1 poste rendu par le Rectorat sur les 8 prélevés.

L'enseignement public progresse partout. Selon Midi Libre du 16 septembre et sous réserve de vérification :

	Écoles	Collèges	Lycées professionnels	Lycées généraux et techniques post-bac compris
Public	4667 élèves (+ 73)	2629 élèves (+ 69)	377 élèves (+ 2)	1191 élèves (+ 71)
Privé	2508 élèves (- 76)	1094 élèves (- 81)	818 élèves (- 13)	1207 élèves (+ 125)

A noter pour les lycées publics, la suppression de formations dans l'enseignement professionnel (Bac pro comptabilité) et le blocage d'ouvertures post-bac. Des élèves du public sont contraints de poursuivre leurs études au privé.

Pour le privé, des ouvertures faites sans contrainte administrative, qui avantagent l'enseignement confessionnel (BTS Communication à Notre Dame....).

Livret « Quelle école pour vos enfants ? » Ecoles de Mende : plusieurs organisations membres de l'OLL ont financé cette réalisation.

Devise républicaine sur les écoles communales (projet DDEN) à suivre (Banassac, Vébron...)

Consultation sur l'école de la République : lundi 10 septembre à l'I.A. « Ruralité et réussite scolaire ».

Laïcité : Discussion sur les déclarations gouvernementales (M. Valls...). Postes créés mais places au concours pour le privé, en un an, presque tous récupérés ; morale laïque

Santé : Plusieurs manifestations ont eu lieu pour défendre l'Hôpital de Mende (explications ARS...)

Transports : Là aussi, plusieurs manifestations pour défendre les lignes de chemin de fer : Nîmes – Clermont Ferrand et Béziers – Neussargues

2. Bilan activités : Audiences, Obsèques civiles, expo....

Audiences Préfet et Président du Conseil général : second courrier prévu et copie au groupe d'opposition du Conseil général.

Obsèques civiles : ça avance... doucement. Les nouvelles délibérations Sainte Enimie, Saint Symphorien, Saint Chély d'Apcher s'ajoutent à celles déjà reçues. Décision est prise d'un nouvel

appel à contacter les communes ou maires que l'on connaît puis de lancer l'appel à toutes les communes du département.

Expo Darwin : suit son cours en Auvergne (au Puy actuellement). Une démarche sera faite pour les "grosses" communes du département qui n'en ont pas encore bénéficié : Marvejols, Langogne et Florac.

3. Activités à prévoir 2012 - 2013

Laïcité avancées et mise à mal : prévoir une Conférence-débat ; intervenant ?

Note de lecture : *Les Emblèmes de la République* de Bernard RICHARD (éditions CNRS) plusieurs présents sont intéressés par une intervention sur Mende. (contact sera pris)

L'Arbre de la Laïcité ou l'arbre de la Liberté ? voir AG

4. Fonctionnement : point sur les adhésions, finances...

Adhésions 2012 : 5 des associations fondatrices sont en retard pour 2012 (rappel prévu très rapidement) , individuels : 38. Trois adhésions remises lors du CA : 41

Point sur les finances : 1262,02 euros à ce jour

5. AG de décembre

L'Assemblée générale annuelle de l'OLL aura lieu **Samedi 8 décembre** à Balsièges, **centre FOL de Bec de Jeu**.

Programme prévu :

9 h 30 – 12 h AG

12 h – 14 h repas pris en commun sur place (réservation nécessaire)

14 h 30 ou 15 h Plantation d'un arbre et création d'une place de la Laïcité à Mende (contact prévu avec la Municipalité à ce sujet)

Un projet d'exposition à l'occasion de cette AG est aussi évoqué.

6. Questions diverses.

Communications :

L'Association *pour le Souvenir de Rieucros* a programmé projection du film *Walter, retour en Résistance*, salle Urbain V à Mende le vendredi 16 novembre à 18 heures

La Libre Pensée informe d'une recherche sur les éventuels fusillés pour l'exemple de la Première guerre mondiale en Lozère.

Conseil d'Administration - Mercredi 21 novembre

17 heures Salle de réunion Espace Jean Jaurès MENDE

Présents : Sandrine BAUMLE, Michel CHABOT, Joël ILLES, Manuel INESTA, Joël PITT, Alain ROUSSON, Bernard ROUX, Jacques VACQUIER. (Associations représentées AP MAIF, DDEN, FD LP, FSU, GODF, UNSA).

Excusés : Jean-Michel CAPUANO (GODF), Hugues CAUCAT (MAE), Hervé FUMEL (FSU), Edmond MICHEL, Christiane ROUSSON (ASL), Nicolas TROTOUIN (Ligue de l'Enseignement – FOL).

NB. Compte-rendu revu le vendredi 23 pour les dernières décisions concernant l'Arbre de la laïcité.

Ordre du jour :

1. Arbre de la laïcité

Le Directeur de cabinet du Sénateur Maire Alain Bertrand a proposé le **vendredi 7 décembre**.

Suite à la rencontre d'une délégation (J Michel, Nicolas et Jacques) à la mairie, Jean Michel a envoyé une fiche lui précisant nos besoins : lieu de la plantation ; fourniture d'un arbre ; coup de tracto-pelle pour préparer la plantation...

Ce mercredi un premier message par courriel confirmait : *"Monsieur Capuano, Je vous confirme que le principe de la plantation d'un arbre de la laïcité en présence du Sénateur est actée pour le vendredi 7 décembre. L'heure, le lieu et le type d'arbre restent à définir. Bien à vous, Matthias Bötsch"*

Au moment de la réunion du CA, ce dernier a confirmé par téléphone la manifestation. Le CA a discuté du problème de l'horaire évoquant notamment le problème de luminosité à cette période de l'année. Le lieu proposé par la mairie : le nouveau Parc Urbain aménagé par la municipalité sur la rive gauche du Lot sous la ZAC de Ramilles et face aux stades du Chapitre, après le parking de l'hyper marché : lieu-dit Le Tuff est retenu par le CA. L'aide de la Mairie de Mende aura été déterminante pour réussir cette action même si l'OLL reste seul maître d'œuvre.

Le CA a débattu des invitations par lettre qui seront faites : Représentant de l'Etat, Conseillers généraux, député, maires... et des informations diffusées (associations, presse...).

Deux interventions sont prévues celle de l'OLL et celle du Sénateur Maire.

Finalement, **premier rendez-vous** :

Vendredi 7 décembre, à midi au Parc Urbain du Tuff à MENDE

A la demande de Jean Michel, l'arbre sera **"un Gingko Biloba"**, appelé aussi **"Arbre de l'éternité"** qui serait un magnifique symbole. Il peut vivre facilement en Lozère et a même résisté à la bombe atomique d'Hiroshima (placé exactement à l'endroit de la chute de la bombe, il a fleuri l'année suivante!)" e-mèl de Jean Michel à la mairie de Mende.

Le CA envisage de prévoir par la suite une plaque ou un pupitre rappelant la Loi de 1905.

2. Préparation de l'AG.

Premier communiqué de presse avec en retour publication dans divers bulletins (Syndicats, MGEN...).

L'information sur l'AG sera relayée par les invitations à la plantation de l'Arbre. De même la convocation des adhérents pour l'AG comprendra l'invitation pour la plantation de l'Arbre.

L'invitation de la Correspondante laïcité de la Préfecture est prévue.

La convocation des adhérents se fera par mèl et par courrier pour les non internautes. La presse sera invitée avec l'invitation de la veille (Arbre).

Et donc **deuxième rendez-vous** :

Samedi 8 décembre 9 h 30 Centre FOL de Bec de Jeu à BALSIEGES

Déroulement de l'AG :

1) **Rapport d'activités** (JV) et débat. **Propositions pour 2013.**

2) **Bilan trésorerie** (AR). Point adhésions et fonctionnement.

3) **Composition du CA** compléter la partie personnes physiques (7 membres). Les 14 autres sièges représentant les 14 fondateurs (mutuelles, syndicats et associations) ne sont pas nominatifs. Il faudra le rappeler : l'absence d'une personne ne signifie pas obligatoirement pas de représentant lors de la réunion du CA.

4) **Motion finale**

5) **Apéritif et repas.**

Les **inscriptions pour le repas de midi** sont prises dès à présent par mël et téléphone : jacques.vacquier@free.fr et 04 66 65 39 05 (pas de répondeur).

3. Point sur les obsèques civiles

Avec les délibérations d'Hures - La Parade et de Saint Sauveur de Peyre, nous avons les délibérations d'une dizaine de communes réparties sur le nord et l'ouest du département.

Conformément à la décision du dernier CA, l'AG devra lancer un appel à toutes les communes du département.

Les délibérations accessibles sur le site de l'OLL pourront servir de modèles pour d'autres communes. Le lien informatique sera intégré au nouveau courrier aux mairies.

4. CR audience préfecture

Le texte envoyé avec la convocation du CA est un canevas de cette réunion.

La correspondante laïcité de la Préfecture qui nous a reçus a confirmé que la Commission créée par l'ancien gouvernement n'a pas été mise en place en Lozère.

Le Président du Conseil général a de nouveau été sollicité. Copie pour information a été adressée au groupe d'opposition du Conseil général.

5. Questions diverses

1. Réponse de Bernard RICHARD auteur de l'ouvrage **Les emblèmes de la République**. Il est prêt à venir gratuitement pour l'OLL avec la seule prise en charge des frais (train et accueil). L'AG décidera mais le CA est favorable. Contact sera pris avec la Bibliothèque municipale et les Amis de la Bibliothèque.

Une intervention par rapport au "Développement durable" déjà évoquée sera aussi relancée.

2. **Expo Darwin** : Bernard est chargé du courrier aux principales villes de Lozère pour un prêt et une installation gratuite.

3. **Défense du service public d'Education** : Sandrine intervient sur le projet de fusion des écoles élémentaire et maternelle à Langogne. Après un court débat, l'OLL sans juger sur l'intérêt pédagogique ou administratif, se prononce pour le maintien des écoles maternelles qui existent dans le seul service public ce qui présente un avantage par rapport au privé confessionnel.

La Libre Pensée a lancé une pétition contre la Loi Debré (voir signatures en ligne).

Les rémunérations de certains personnels dans l'enseignement privé sont évoquées (réduites à 27/35^e du SMIG ?) Ce qui permettrait des économies par rapport aux crédits alloués par l'Etat et ainsi de financer la concurrence à l'école publique (supérieur notamment).

Fin des travaux à 18 h 15.

Observatoire de la laïcité de Lozère

Bulletin d'adhésion 2013



NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : @ :

Montant de la cotisation individuelle (10€ minimum) :

cotisation association (25€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL à adresser à :

**Alain ROUSSON UNSA Maison des syndicats Espace Jean Jaurès 48000 MENDE
ou Jacques VACQUIER 21B Rue des fleurs 48000 MENDE**



Membres fondateurs de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) : Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP), Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), Association lozérienne du Grand Orient de France, Association Prévention de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (APMAIF), Autonome de Solidarité Laïque (ASL), Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF), Fédération départementale de la Libre Pensée, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Fédération des Œuvres Laïques - Ligue de l'Enseignement (FOL), Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats, Mutuelle Assurance de l'Education (MAE), Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), Union Lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN), Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

Bulletin interne de l'OLL – imprimé par nos soins – Ne peut pas être vendu.